

Evelyne L

- 58490 Saint-Parize-le-Châtel

Dans le cadre de l'implantation de 4 éoliennes sur les communes de Langeron et de St Pierre-le-Moûtier, après avoir pris connaissance de ce projet, je suis amenée à faire les constatations suivantes;

L'installation de ces éoliennes, comptant parmi les plus hautes actuellement implantées en France, n'est pas sans conséquences:

1) Conséquences sur la santé des riverains;

De très nombreux cas sont signalés, aussi bien en France qu'à l'étranger, de troubles portant préjudice à la santé des personnes habitant à proximité d'éoliennes; Migraines, tachycardie, nausées, vertiges, acouphènes.

Le bruit, obsédant, rythmé, perturbateur de sommeil et anxiogène.

On en est venu à regrouper ces cas sous la dénomination de "syndrome éolien".

On peut également mentionner les perturbations induites par les infrasons;

Les différentes études consultées, laissent penser que dans ce domaine, on ne mesure pas encore tous les impacts possibles; ceci devrait entraîner une attitude prudente, pour ne pas découvrir un scandale sanitaire dans quelques années, comme on en connaît régulièrement;... amiante, glyphosate, implants médicaux, pour ne citer que ceux-là.

Compte tenu de ces éléments, il est étonnant de laisser installer ces éoliennes, aussi près des maisons de Dhéré et autres; les recommandations de l'Académie de Médecine étaient primitivement de garder une distance de 1500 m, entre maisons et éoliennes.

Les normes dans les pays étrangers, notamment l'Allemagne sont beaucoup plus strictes, et demandent une plus grande distance. Dans notre cas; les riverains ont ils été vraiment informés ??

2) conséquences d'ordre économique:

Le coût de toutes les opérations liées à cette installation, à savoir; fabrication, transport, installation, entretien, déconstruction et recyclage, sera forcément élevé. qui paye ??

- quant au démantèlement, chiffré entre 650 000 et 850 000 euros par éolienne ..., une partie est à la charge du propriétaire du terrain. soit selon certaines sources, 250 000 euros.

Du côté de l'emploi, cela n'apportera pas non plus de grandes perspectives ! Dans notre cas, 1 emploi !!

3° conséquences d'ordre écologique:

Avant de parler de la faune, rappelons que chaque éolienne nécessite de 2 à 3000 tonnes de béton souterrain, parfois plus; ce béton et son ferrailage constitue d'importantes menaces de pollution des sols et des nappes phréatiques; de même que les possibles fuites d'huile industrielle (600 litres par éolienne); certains cas ont été recensés.

Les pales ont une durée de vie relativement courte: L'Allemagne et l'Ecosse sont

Registre Langeron
Banque n°3 (2 pages)
2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015

confrontées au problème de la masse de déchets de plastique à éliminer ; ces déchets s'élèveraient à 225 000 tonnes par an , selon une étude du Scottish Natural Heritage , et une étude de l'Université de l'Iowa (USA) ; leur conclusion : bilan carbone calamiteux.

Maintenant , en ce qui concerne la faune , et notamment les oiseaux , on ne peut que s'étonner du choix de ce lieu , qui est un couloir de vols migratoires en automne et au printemps , vols s'étalant sur plusieurs semaines , et non quelques jours , comme on nous l'affirme . Il suffit d'habiter ici pour le savoir.

Beaucoup d'espèces protégées ont été recensées sur ce lieu et aux alentours. La toponymie atteste d'ailleurs la présence d'oiseaux depuis longtemps : le champ des Mardoiseaux... par exemple.

Certaines espèces sont en petit effectif , tels l'aigle botté ou le balbuzard pêcheur , il y a donc plus de risques de voir encore diminuer leur population ; **ce projet va à l'encontre du respect des espèces protégées.**

On manque réellement de recul et de suivi scientifique , quant à l'impact des grandes éoliennes sur tout l'environnement , et notamment sur les espèces animales.

4° Conséquences d'ordre financier et touristique:

Plusieurs études font état d'une dévalorisation de l'immobilier , dans les zones occupées par des éoliennes terrestres . Les riverains voient leur bien très déprécié , dans le cas où ils désirent le vendre.

La proposition de " tourisme éolien " est assez cocasse . Mis à part les circuits en bateau au milieu des parcs éoliens maritimes... Il est étonnant d'associer ces deux mots ; à moins que l'on aime se planter au pied de ces gigantesques piquets. Auquel cas , il suffit d'aller dans le département du Cher !

La Nièvre offre une multitude de lieux au riche patrimoine architectural. Dans les très proches environs , on peut citer , Mars sur Allier et son église romane , le château de Villars du 14° siècle , ceux de Meauce et Apremont. Est-il vraiment opportun de venir y enclaver cette pollution visuelle , et de l'infliger aux visiteurs ?

Conclusion:

Compte tenu de tous ces éléments , du manque de concertation en amont de ce projet , de l'information minimale sur les nuisances encourues par les populations humaines et animales , compte tenu du fait que notre habitation va avoir vue sur ces éoliennes , **je suis fermement opposée à l'installation de ces éoliennes dans cette partie de notre territoire à vocation rurale .**

le 28 novembre 2018 .

E. Lammich

Couville n°3
Page 2/2
à 15